

A.M.DIST

EURL au capital de 1000 euros

Siège social : 10 Rue Roger Planchon, Parc Odyssée I 69200 VENISSIEUX

810967703 RCS Lyon

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 13 MARS 2025

Le 13 mars 2025, à 10h00,

M. Yener OZTURK, associé unique et Gérant de la société A.M.DIST, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros, ayant son siège social 10 Rue Roger Planchon, Parc Odyssée I 69200 VENISSIEUX, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 810967703,

A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

(Transfert du siège social)

L'associé unique décide de transférer le siège social du 10 Rue Roger Planchon, Parc Odyssée I 69200 VENISSIEUX au 16 rue Cuvier, 69006 LYON à compter du 13 mars 2025.

DEUXIÈME DÉCISION

(Modification des statuts)

L'associé unique, compte tenu de la décision précédente, décide de modifier l'article correspondant des statuts.

TROISIÈME DÉCISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

L'associé unique donne tous pouvoirs aux salariés de la société LVPRO, SAS au capital de 51 454,80 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 809 015 407, domiciliée au 15 rue de Milan 75009 Paris, de certifier conforme le présent acte aux fins d'effectuer toute formalité auprès du Greffe du Tribunal de commerce, du service des impôts des entreprises, de la Chambre de commerce ou de la Chambre de métiers, et plus généralement tous les organismes destinataires des formalités légales.

* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 10h30.

De tout ce qui a été traité ci-avant, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

Signature

Yener OZTURK

Signé par :

6A5406203F1442D...